TERRAIN MUNICIPAL BORDANT L'ÉTANG DE ROSPORDEN

- **Typologie :** sites urbains ou en zones urbanisées
- **Nom :** terrain municipal bordant l'étang
- **Commune concernée :** Rosporden
- **Acte et date de classement :** arrêté du 22 janvier 1932
- **Critère de classement :** pittoresque
- **Surface :** 0,29 ha
- **Statut de propriété :** communal
- **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site :** néant
- **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s) :** ZPPAUP de Rosporden

▲ *Le site est maintenant une zone de stationnement.*

Description

Le site classé se trouve au cœur du bourg de Rosporden. Il est limité à l'est par l'étang communal où les lavandières venaient laver leur linge, au nord par la voie ferrée, à l'ouest par la place de la Victoire et la nouvelle mairie, et au sud par l'église.
La prairie d'autrefois a laissé place à une zone de stationnement. Des aménagements récents accompagnent cet espace minéral. Des arbres ont été plantés afin de structurer le parking. Un massif important, organisé autour d'un tilleul antérieur à l'aménagement, marque clairement et efficacement la limite entre la route et l'espace dédié au stationnement.
L'église, classée monument historique, domine le site par sa hauteur et son volume. L'ancien cimetière, aujourd'hui converti en jardin, est séparé du parking par une haie

▼ *Les lavandières venaient au bord de l'étang laver leur linge.*

monospécifique qui individualise chacun des espaces.
La limite du parking est également soulignée à l'est par une présence végétale. Un alignement de tilleuls plantés en contrebas d'un muret de pierre accompagne un sentier piéton longeant l'étang. Les troncs nus et espacés dessinent des fenêtres qui s'ouvrent sur l'étang. Les reflets de la lumière sur ce dernier et la vaste surface horizontale de la pièce d'eau adoucissent l'ambiance très urbaine et minérale de la zone de stationnement.
Au nord, un petit bâtiment en pierre a été doublé par une extension de même volume. Il s'agit d'un équipement public abritant des toilettes. Cet ensemble bâti, souligné par un tilleul, masque les vues vers le pont et la voie ferrée.

Diagnostic

Le site a fortement évolué depuis son classement. La prairie s'est muée en un espace minéral planté de jeunes arbres. Les véhicules en stationnement n'interdisent pas les vues sur l'étang communal : les allées constituent notamment des percées depuis lesquelles des vues lointaines sont possibles.
De par leur hauteur, les plantations entre le parking et la route jouent le rôle de limite physique entre les deux espaces sans pour autant les isoler l'un de l'autre. La composition variée des parterres d'espèces horticoles locales crée une gamme variée de formes et de couleurs.
Les deux bâtiments situés au nord ferment le site classé. Ils s'intègrent relativement bien dans le bâti environnant et limitent les vues vers la voie ferrée. Toutefois, l'apparition de nouvelles constructions sur ce site risquerait de créer un déséquilibre avec les surfaces ouvertes du parking et de la place de la Victoire, et de bloquer les vues vers l'étang.

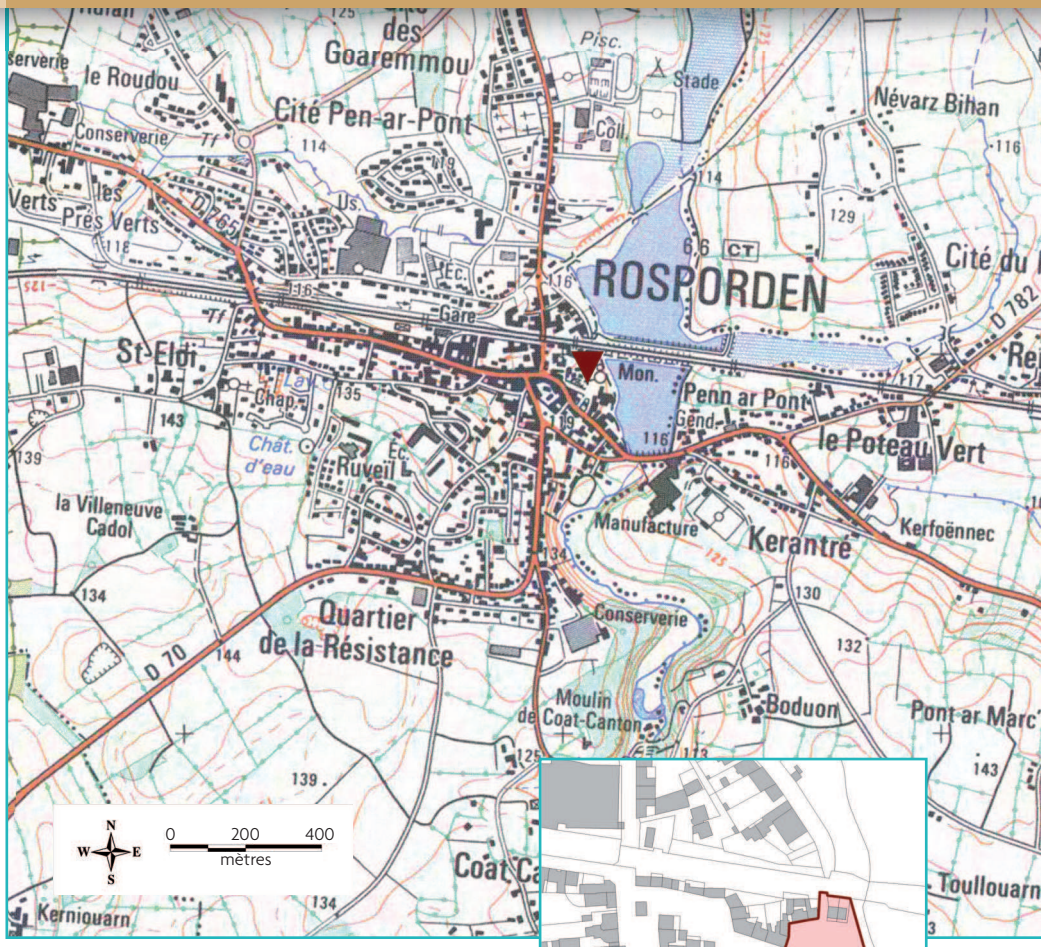

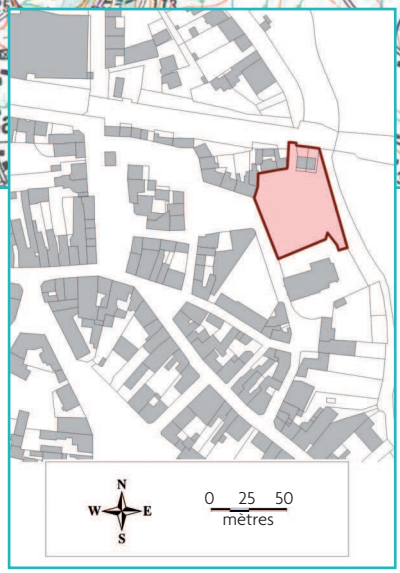

Enjeux - Orientations

- **Maintenir les ouvertures visuelles vers l'étang, voire les renforcer.**
- **Conserver des aménagements sobres dans l'esprit du site.**

Le parking et l'étang sont délimités par un muret de pierre et un alignement de tilleuls.

Les aménagements paysagers de la zone de stationnement.